



L'ACTUALITÉ

LA BATAILLE POUR LA REPRÉSENTATIVITÉ AU CŒUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Représentativité patronale, conditions d'activité économique, vie et développement du Réseau au travers de CAP CAPEB, École des Cadres, renouvellement du Conseil d'Administration et des instances confédérales, et 70^{ème} anniversaire du Bâtiment Artisanal auront été les temps forts de l'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue jeudi 13 avril 2023.

Les grèves et manifestations organisées la veille de l'annonce de la décision du Conseil Constitutionnel qui devait statuer ce vendredi 14 avril sur la réforme des retraites, ont évidemment troublé l'Assemblée générale de la CAPEB qui a été un peu moins fréquentée qu'à l'ordinaire.

Quelques surprises avaient été réservées aux participants, à commencer par les formats proposés. Tous les points à l'ordre du jour ont été, comme ces deux dernières années, présentés et résumés par de courtes vidéos mettant en évidence les éléments saillants à retenir, sujet par sujet. Cette année, s'y est ajoutée la présentation des comptes, qui avait été préalablement enregistrée afin de pouvoir proposer une séance plus dynamique et plus imagée de ces exercices imposés. Les trésoriers Christophe Bellanger et Francis Mathieu se sont volontiers pliés au jeu d'un enregistrement sous forme de questions/réponses avec notre journaliste animateur, qui était cette année encore, Bernard Thomasson.

Les élections aux postes à pourvoir ont permis de renouveler 9 postes au sein du Conseil d'Administration ainsi que des instances nationales : commission d'arbitrage, COG du FDR, GSR Commission des Finances. Les élus confédéraux sortants qui ne se représentaient pas ont été remerciés et salués par l'assemblée. En l'occurrence, il s'agissait cette année de Jean-Yves Labat, Président des Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation, de Jean-Pierre Richard, délégué de la 7^{ème} circonscription électorale et de

Laurent Marmonier, membre individuel de la région AURA. Le rapport d'activité, une nouvelle fois conçu pour synthétiser les principales actions et les grands moments de la CAPEB au cours de l'année écoulée, et rédigé à la manière d'un support de communication extérieure, a donné lieu à quelques commentaires sur les éléments marquants de 2022 à souligner. Les 5 résolutions adoptées cette année concernaient les questions techniques et professionnelles, l'économie de l'artisanat du Bâtiment, le marché de la rénovation énergétique, les compétences et la formation professionnelle et enfin, la protection sociale et l'emploi.

La vie et le fonctionnement du Réseau ont permis d'honorer la mémoire des disparus du Réseau puis de dresser un état des lieux des actions menées cette année tant au sein du Conseil d'Orientation et de Gestion du FDR qu'au sein du Groupe de Suivi du Réseau. Cette année encore, le Président de la Commission d'Arbitrage n'avait pas de rapport à présenter devant l'Assemblée générale puisqu'il n'avait pas été saisi en 2022, signe, comme il l'a souligné, que le Réseau fonctionne plutôt bien, dans un climat de confiance et de bonne intelligence.

La nouveauté cette année a résidé dans la séance dédiée au Plan de transformation CAP CAPEB. Votée l'an dernier, le plan a commencé à être déroulé, chantier par chantier. Après la diffusion d'un film marquant notre fierté à toutes et à tous d'appartenir au Réseau de la CAPEB, les premiers chantiers ont été présentés par

les élus et collaborateurs du Réseau désignés portes parole par les membres des groupes de travail correspondants. Le lancement du temps 2 de CAP CAPEB a été suivi par le témoignage d'un grand témoin, en l'occurrence Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA, venue expliquer la propre démarche de la fédération agricole.

Cette séance s'est conclue par le vote des délégués en faveur de la fusion du COG du FDR avec le GSR, deux instances qui méritaient d'être désormais réunies en une seule : le GSDR, Groupe de Suivi et de Développement du Réseau.

Les stagiaires de l'École des Cadres, issus cette année des CAPEB Grand Paris et Grande Couronne Île-de-France, ainsi que du Vaucluse, ont été récompensés pour leur engagement dans ce parcours si original qu'est l'École des Cadres. Le point de vue de 3 éminents parlementaires sur l'intérêt d'acquiescer des compétences en matière de lobbying a d'ailleurs précédé cette remise des diplômes.

Enfin, cette journée statutaire s'est terminée par la célébration du 70^{ème} anniversaire du Bâtiment artisanal, notre journal créé en 1953 et qui accompagne la CAPEB dans toutes ses actions et ses mobilisations depuis 70 ans !

Vendredi, se tenait un congrès sur le thème « l'entreprise artisanale du bâtiment, un modèle d'avenir pour la société ? » avec des invités de choix. Une matinée qui, avec la séance officielle, aura permis à la CAPEB d'accueillir trois ministres. Nous y reviendrons plus en détails dans notre prochain numéro.

RÉSEAU | 2023 : FÉLICITATIONS AUX ÉLU(E)S ET RÉÉLU(E)S

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL

Ont été élu(e)s ou réélu(e)s :



**CÉCILE
MELAINE**
Déléguée de la 1^{ère} CE
Île-de-France
Centre
Val-de-Loire



**FRANCIS
MATHIEU**
Délégué de la 4^{ème} CE
Nouvelle
Aquitaine



**JEAN-SÉBASTIEN
NONQUE**
Délégué de la 7^{ème} CE
Bourgogne
Franche-Comté



**THIERRY
TOFFOLI**
Président
de l'UNA
Maçonnerie-
Carrelage



**SYLVAIN
FORNÈS**
Président
de l'UNA Peinture
Revêtements
Décoration



**YANN
DANION**
Président de l'UNA
Métiers et Techniques
du Plâtre et de
l'Isolation



**NATHALIE
BERGÈRE**
Membre
individuel



**VINCENT
DEJOIE**
Membre
individuel



**MARC
LAGOUARRE**
Membre
individuel

AUX AUTRES POSTES À POURVOIR

→ À LA
COMMISSION
D'ARBITRAGE



**FABRICE
MATICHARD**
Délégué
de la 8^{ème} CE
Allier

→ AU COG DU FONDS
DE DÉVELOPPEMENT
DU RÉSEAU



**CATHERINE
GEFFROY**
Membre au titre d'une CAPEB
départementale comptant
moins de 450 adhérents
Nièvre

→ AU GROUPE DE SUIVI DU RÉSEAU



**ANGÉLIQUE
RODRIGUES**
Membre du GSR au titre d'une CAPEB
comptant de 450 à 1000 adhérents
Puy-de-Dôme

→ À LA COMMISSION DES FINANCES



**JEAN-PAUL
AMADEI**
Membre de la Commission
des Finances
Nord



**THIERRY
BION**
Membre de la Commission
des Finances
Var



RÉSEAU

→ MERCI À JEAN-YVES LABAT, JEAN-PIERRE RICHARD ET LAURENT MARMONIER



Comme il est de tradition, le Président confédéral a remercié les administrateurs confédéraux sortants. Cette année, trois d'entre eux quittaient la table du Conseil d'administration : Jean-Yves Labat, qui présidait les Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation depuis deux ans, Jean-Pierre Richard qui siégeait au titre de délégué de la 7^{ème} circonscription électorale et Laurent Marmonier qui avait été élu au sein du collège des membres individuels.

LES 70 ANS DU BÂTIMENT ARTISANAL !



Et oui, le Bâtiment Artisanal souffle cette année ses 70 bougies ! Que de temps parcouru depuis 1953, année de son premier numéro.

Pour saluer cette belle longévité, exceptionnelle il faut le souligner dans le monde de la presse professionnelle, le Président confédéral et le Président d'honneur Jean Lardin, ont fait part de leur relation personnelle avec notre journal syndical et de son rôle dans la vie de la CAPEB, ses combats et ses victoires. Pascal Gires, Dominique Paravano et Charlyne Lamiche qui composent l'équipe du "BA", comme chaque habitué le nomme, les ont rejoints pour saluer ces 70 années de publications. Une occasion de faire une rétrospective des "une" les plus emblématiques ([à revoir ici](#)). Happy Birthday !

→ UN GRAND TÉMOIN : CHRISTIANE LAMBERT, PRÉSIDENTE DE LA FNSEA

Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA qui passait la main ce 13 avril, était venue témoigner de l'expérience conduite au sein du syndicat agricole dans son projet de relance syndicale, *réseaufnsea2025*.

Elle a indiqué que ce plan de revitalisation du réseau syndical visait à accroître le nombre d'adhérents mais également de responsables syndicaux, à rendre les fonctionnements internes plus fluides et à rendre l'agriculture plus attractive, reconnectée à la société française. Elle a expliqué que la mise en œuvre de ce projet avait été déclenchée par les résultats aux élections aux chambres d'agriculture de 2019 qui s'étaient soldées par une baisse de 10 % des adhérents avec une participation en recul de 50 %.



Ce plan a été conçu également pour certaines fédérations qui rencontrent des difficultés de renouvellement de responsables. Il s'est imposé par ailleurs comme une réaction à l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron qui a beaucoup remis en question la raison d'être des corps intermédiaires et de leur utilité. Montée en puissance de la désaffection vis-à-vis du syndicalisme, diminution régulière du nombre d'agriculteurs et nouvelle dimension de l'agriculture dans la société se sont ajoutés au rang des motivations qui ont prévalu à la mise en œuvre de ce plan, tout comme le Covid qui a remis au-devant de la scène les métiers du vivant et de l'alimentation.

Christiane Lambert a souligné que ce plan permet à la FNSEA de retisser des liens avec la société qui se reconfigure elle-même, sa place dans la société, la ruralité et, au-delà, la reconnaissance que l'on doit donner aux acteurs qui font vivre ces territoires, le renouvellement des générations et l'attractivité des métiers. Pour finir, il s'agit d'être plus fort, avoir plus d'adhérents, montrer sa légitimité, se faire entendre, compter dans le débat.

Des préoccupations qui font, de toute évidence, écho à celles qui ont présidé à l'instauration de CAP CAPEB !

Trois ans après son lancement, le plan donne ses premiers résultats puisque la FNSEA a enrayer la baisse du nombre de ses d'adhérents et parvient à mieux renouveler ses cadres.

Pour finir, Christiane Lambert a fait part de sa conviction que, pour être attractif, le rôle de responsable syndical ne doit pas être considéré comme une charge. « Quand on est responsable, on doit être positif ! » a-t-elle souligné, rejointe en cela par le Président Jean-Christophe Repon.

“ Si nous perdons des adhérents, nous perdons en influence et nous perdons de la capacité à inciter d'autres responsables à s'impliquer.”

Christiane Lambert
Présidente de la FNSEA

“ Les artisans du bâtiment sont de plus en plus nombreux mais il faut trouver le souffle pour leur donner envie de s'investir dans l'Artisanat, dans la CAPEB.”

Jean-Christophe Repon
Président confédéral

→ CAP CAPEB : CHANGER ENSEMBLE POUR ÊTRE PLUS EFFICACES



De gauche à droite :
Lise del Tedesco,
Nathalie Bergère,
Maurice Karotsch,
Jean Sanchez,
Estelle Chambrelan,
Sylvain Fornès et
Ludovic Espialier Noël

Comme ils l'avaient fait dans le cadre d'une CNA GS dégarinée pour cause de grève, les porteurs des chantiers du temps 1 du Plan de transformation CAP CAPEB se sont succédés devant les délégués pour expliquer les objectifs poursuivis par chacun de ces chantiers CAP CAPEB.

Lise Del Tedesco, Secrétaire Générale de la CAPEB Occitanie, est ainsi intervenue sur les travaux du chantier 3 « Faire connaître et promouvoir les lieux d'échange existants ». Elle a indiqué d'une expérimentation visant à regarder comment partager en réseau est lancée en lien avec le chantier 10 « organiser et animer des sessions de retours d'expériences ». Ainsi, une CAPEB expliquera, lors de temps dédiés, ce qu'elle a réalisé, pourquoi elle l'a fait, les résultats obtenus et la méthode pour dupliquer dans une autre CAPEB.

Elle a été suivie par Nathalie Bergère, administratrice confédérale et secrétaire adjointe de la CAPEB Mayenne concernant le chantier 7 « Clarifier le rôle des élus du conseil d'administration confédéral », elle-même suivie par l'intervention de Maurice Karotsch, Président de la CAPEB Grand Est sur la réforme de la CNA GS.

Alain Lacour, Président de la CAPEB Pays de la Loire, a pris la suite pour expliquer les travaux du chantier 1 « Développer et rendre visible le rôle des acteurs en charge de favoriser le partage des bonnes pratiques et des initiatives au sein du réseau ».

Et Lise Del Tedesco a remplacé son Président Vincent Pérez pour faire le point sur les réflexions conduites dans le cadre du chantier 9 visant à « faire évoluer le Bâtiment Artisanal ». Elle a précisé que l'étude de lectorat n'était pas encore terminée et que les résultats devraient pouvoir être communiqués avant l'été.

Les enjeux et travaux des chantiers 2 « Pouvoir mieux repérer et rendre visible les compétences des élus et collaborateurs » et 8 « Identifier les adhérents « sachants » sur certains domaines d'expertise » ont été présentés par Jean Sanchez, Président de la CAPEB PACA Corse, et Estelle Chambrelan, Directrice du pôle Compétences et formation.

Cette séquence dédiée aux travaux des chantiers CAP CAPEB s'est terminée avec Sylvain Fornès, administrateur confédéral et trésorier de la CAPEB Rhône, et Ludovic Espialier-Noël, Secrétaire général de la CAPEB Morbihan, qui participent, l'un et l'autre, à plusieurs chantiers du temps 2.



Charles Hureau

Le premier a souligné son grand intérêt pour la dynamisation des sections professionnelles en tant que Président de Métiers, l'apport essentiel des artisans experts de leur métier et sa conviction de l'importance de la communication. Le second a fait part de sa volonté d'agir dans le concret et de ne pas rester dans l'immobilisme, rappelant que CAP CAPEB est un outil, et non pas une fin en soi. « Nos travaux sont au service des objectifs fixés : comment gagner des adhérents, comment fidéliser, comment gagner en représentativité, comment peser dans le débat public » a-t-il interrogé. Les sujets du temps 2 sont surtout liés à la coordination et à la coopération. Beaucoup de chantiers visent à « mieux » faire ceci ou cela ce qui signifie qu'il s'agit d'aller plus loin dans ce qui existe déjà.

Les deux portes parole ont permis de mettre en évidence les liens étroits entre les temps 1 et 2 du Plan. Par exemple, concernant le chantier sur les réseaux sociaux, toutes les CAPEB n'ont pas les mêmes ressources. 20 sur 95 seulement ont un responsable communication. Le fait qu'il y ait un autre chantier sur l'identification des ressources et des compétences en interne (temps 1) permet de nous assurer que toutes les CAPEB, si elles le souhaitent, pourront elles-aussi utiliser les réseaux sociaux. « On compte les uns sur les autres. On édifie, on construit ensemble ».

“ La revitalisation des sections professionnelles passe par un travail collectif, se nourrir des expériences de chacun, bonnes ou mauvaises, sans jugement mais avec justement le pragmatisme qu'ont les artisans. On peut commettre des erreurs, mais si on partage notre expérience on peut faire gagner du temps et puis une expérience qui n'a pas fonctionné dans un territoire pourra très bien fonctionner dans un autre. Donc communiquons ! ”

Ouvrant cette séance, le Président confédéral a souligné que des actions concrètes sont d'ores et déjà menées. Ainsi, une direction Marketing et Développement vient d'être créée et confiée à Charles Hureau.

MÉTIERS

→ LA REP AU CŒUR DES QUESTIONS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES



Parmi les questions techniques et professionnelles, les principales revendications de CAPEB concernent la REP Bâtiment.

Pour répondre à l'exigence légale de proximité des installations de reprise des déchets des produits et matériaux de construction, la CAPEB demande au gouvernement d'inciter ces installations à conventionner rapidement avec les éco-organismes. Cela permettra d'accélérer leur maillage sur le territoire car, pour les entreprises artisanales du bâtiment, la proximité des points de collecte, exigée par la Loi, est essentielle.

Par ailleurs, la CAPEB réclame un accompagnement des entreprises artisanales par les éco organismes dans la mise en place d'outils nécessaires au respect des standards de tri. Ces standards, qui permettent de bénéficier d'une reprise des déchets sans frais, nécessiteront en effet des investissements. Or ces coûts s'ajoutent à l'impact sur les prix des produits et matériaux de l'éco contribution.

La CAPEB demande par ailleurs, que les entreprises artisanales qui fabriquent les produits qu'elles installent elles-mêmes ne soient pas redevables de l'éco contribution à un éco organisme. La récente décision de l'administration qui s'inscrit à l'inverse de cette demande ne nous satisfait pas et nous avons alerté la Ministre Mme Couillard à ce sujet.

Enfin, sur la question des déchets d'emballage, elle requiert une mise en œuvre opérationnelle simultanée des REP Bâtiment et REP Emballage. Faut de quoi les entreprises artisanales du bâtiment seront pénalisées puisque, même triés, leurs déchets ne pourront pas être repris sans frais.

[Voir ici la totalité de la résolution.](#)

Gilles Mailet a par ailleurs évoqué la problématique qui se pose avec la jurisprudence de la Cour de Cassation ramenant les équipements dissociables posés dans l'existant (comme les chaudières par exemple) dans le champ de la décennale.

Quant à Jean-Yves Labat, il a fait un point d'actualité sur l'avancement de la mise en œuvre de la REP qui doit intervenir au 1^{er} mai prochain. Il a insisté sur le maillage territorial qui devrait, au final, dans 2 ou 3 ans, faciliter réellement la vie des entreprises et assurer une équité de traitement quelle que soit leur localisation.



ÉCONOMIE

→ RÉOLUTION ÉCONOMIE : PERMETTRE AUX ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT DE RESTER LEADER DE LA RÉNOVATION



Dans un contexte incertain, l'artisanat du bâtiment reste leader et prouve sa capacité à apporter des solutions adaptées pour la rénovation des bâtiments. Ancré dans les territoires et fort de ses compétences, il constitue un levier majeur pour accompagner la transition énergétique.

Pour lui donner davantage de force, la CAPEB réclame différentes mesures à commencer par un taux de TVA réduit à 5,5% pour tous les travaux de rénovation, mais également une mobilisation du secteur bancaire pour permettre aux ménages de financer le reste à charge dans les travaux de rénovation énergétique, la possibilité aux entreprises d'intervenir en lots séparés et de sécuriser sur un plan juridique les groupements momentanés, et enfin, une limitation de la sous-traitance à un seul rang.

La CAPEB demande aussi au gouvernement d'aider la filière à poursuivre sa mobilisation avec le maintien du comité de crise du BTP, la poursuite des efforts de transparence sur la composition des prix de matériaux et des équipements, un délai de prévenance d'un mois pour toute hausse des prix en amont de la filière, et pour les marchés publics une clause de réexamen systématique si le prix des matériaux s'envole, ainsi que l'absence de pénalité de retard en cas de pénurie.

La CAPEB porte également d'autres revendications comme les moyens à mettre en œuvre pour favoriser les travaux d'accessibilité des logements pour les seniors, pour permettre un meilleur accès des entreprises artisanales du bâtiment aux chantiers en zone ZFE, et pour éviter toute discrimination des TPE du bâtiment dans les marchés publics.

[Lire ici la résolution complète.](#)

David Morales est revenu sur la proposition de loi qui a été déposée dernièrement concernant la sous-traitance et expliqué que la CAPEB défend depuis toujours la limitation de cette sous-traitance à 1 rang.

Des délégués sont intervenus à ce propos pour signaler que, parfois, 2 rangs sont souhaitables. La question sera donc réexaminée de plus près.

Puis Vincent Dejoie est venu expliquer les changements qui attendent les entreprises avec la mise en œuvre, au 1^{er} janvier prochain, de Ma Prime Adapt!, rappelant que la CAPEB plaide pour une reconnaissance des labels tels qu'Handibat et Silverbat et rejette l'idée de conditionner ces travaux et l'aide correspondante à la détention d'une qualification.

ÉCONOMIE

→ MARCHÉ DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LUTTER CONTRE LES FRAUDES ET MIEUX ACCOMPAGNER LES TPE



Devant l'essor et l'ampleur du marché de la rénovation énergétique, la CAPEB souhaite accompagner et défendre les entreprises artisanales du bâtiment.

À cet égard, renforcer la lutte contre les fraudes doit permettre d'écarter les sociétés opportunistes qui détournent à leur avantage les règles instaurées.

La CAPEB demande de revoir la politique actuelle de contrôle des chantiers pour lutter contre la fraude sans pénaliser les entreprises vertueuses et de tenir compte du nombre de chantiers réalisés.

Elle rappelle qu'un dispositif réellement simplifié est la condition pour permettre aux plus petites entreprises de contribuer massivement à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Elle demande d'adapter le dispositif RGE aux entreprises artisanales du bâtiment en simplifiant les dossiers de qualification, de pérenniser la qualification chantier par chantier, et de stabiliser dans le temps les dispositifs d'aides sans changer trop souvent les montants ou les critères techniques.

Nous réclamons également une harmonisation des audits RGE, MaPrimRenov et CEE, une mise en cohérence des critères techniques exigés pour les CEE et MaPrimRenov, que les chantiers audités le soient de manière totalement aléatoire et que soit exigé un référent technique RGE par tranche de 10 salariés pour des raisons d'équité entre entreprises.

[Lire ici la résolution complète.](#)

Jean-Claude Rancurel est revenu sur la complexité administrative liée au RGE et souligné que les entreprises sont à bout. "Simplifier le traitement des dossiers est un combat incessant" a-t-il rappelé "et quand les dossiers sont finalisés, les débours et avances pénalisent énormément les entreprises si les aides tardent à être versées, comme c'est le cas". "Les règles changent trop souvent et il faut harmoniser les référentiels de contrôle" a-t-il conclu.

De son côté, Jean-Michel Martin a dénoncé l'éco-délinquance qui s'infiltre dans les rangs de sous-traitance au détriment de la qualité et de la réputation, ces délinquants n'hésitant pas à utiliser frauduleusement les marques RGE et ECO Artisan. Il a appelé l'importance d'exiger un référent RGE tout les 10 salariés.

SOCIAL

→ RÉOLUTION SOCIALE : REPRÉSENTATIVITÉ, RETRAITES, MICRO-ENTREPRISES, CONCURRENCE SOCIALE DÉLOYALE SONT AU CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS

En matière de représentativité patronale, les entreprises artisanales du bâtiment réclament que les TPE soient à leur juste place. Cela passe par une refonte du droit d'opposition (un veto), avec l'adoption d'une disposition législative pour une prise en compte symétrique du nombre d'entreprises au même titre que du nombre de salariés.



La CAPEB demande une nouvelle fois de recentrer cette représentativité à hauteur de 70% sur le nombre d'entreprises adhérentes et 30% sur le nombre de salariés, à l'inverse de la situation actuelle.

À propos de la réforme des retraites, la CAPEB souhaite que le système garantisse l'équité entre les cotisants, assure une gestion mutualisée de l'usure professionnelle, et préserve la caisse de retraite complémentaire autonome des travailleurs indépendants. Elle défend le maintien des départs anticipés pour les carrières longues et pour les personnes touchées par une invalidité ou un handicap.

La CAPEB demande la mise en œuvre d'un abattement de 30% pour le calcul de l'assiette de cotisation sociale des travailleurs indépendants leur permettant, pour des raisons d'équité, d'acquérir des droits à la retraite supplémentaires.

Pour les personnes travaillant sous régime de la micro-entreprise, la CAPEB requiert toujours, s'il s'agit d'une activité principale, que ce régime soit limité à deux ans.

Pour lutter contre la concurrence sociale déloyale, il convient de mieux contrôler l'exercice d'activités dissimulées favorisé par les plateformes de mise en relation. Pour la CAPEB, si un travailleur est économiquement dépendant d'une plateforme, alors il est un salarié et non un travailleur indépendant.

Enfin, la CAPEB veut renforcer les sanctions existantes concernant le détachement de salariés.

[Lire ici la résolution complète.](#)

Interrogée par Bernard Thomasson sur la réforme des retraites, la 1^{ère} vice-présidente Corine Postel a rappelé les points que la CAPEB défend et défendra quelle que soit la décision du Conseil Constitutionnel.

Puis Cécile Beaudonnat a expliqué pourquoi la CAPEB devait poursuivre son lobbying dans le but de faire changer les règles de la représentativité.

LOBBYING

→ REPRÉSENTATIVITÉ : LA CAPEB LANCE UNE OPÉRATION DE LOBBYING DOUBLÉE D'UNE ACTION DE COMMUNICATION



À l'issue du vote de la résolution relative à la protection sociale et à l'emploi, les délégués de l'Assemblée générale ont pu découvrir le plan d'action de la CAPEB pour faire reconnaître les TPE et assoir la légitimité de la CAPEB dans les règles de la représentativité patronale.

Mardi soir, le Président de la CAPEB avait convié l'ensemble du Réseau à participer à un webinaire pour en expliquer les enjeux. Si la CAPEB est la 1^{ère} organisation nationale en nombre d'adhérents et a inversé en 2021 le poids du droit d'opposition concernant le périmètre des entreprises occupant jusqu'à 10 salariés, les règles de mesure de la représentativité patronale n'en sont pour autant pas devenues acceptables et impliquent de poursuivre et de renforcer nos actions de lobbying engagées depuis 2017.

La CAPEB a obtenu, début mars, de Fadila Khattabi, Présidente de la commission sociale à l'Assemblée nationale, le lancement d'une mission flash concernant la place des TPE dans la mesure actuelle de la représentativité patronale. Cette mission flash va se traduire par la désignation de rapporteurs, en l'occurrence, Didier le Gac, député Renaissance du Finistère, au titre de rapporteur et Hadrien Clouet, député LFI de Haute Garonne, au titre de co rapporteur. Ces deux parlementaires conduiront des auditions et rendront leurs conclusions sous la forme d'une communication en commission qui reprendra les constatations et les propositions ou pistes de solutions sur le sujet.

LE FAIT QUE CETTE MISSION FLASH NE DURERA QUE 2 MOIS INVITE À AGIR SANS TARDER.

Notre objectif est que cette mission flash soit l'occasion de faire reconnaître la juste place des TPE dans le dispositif légal de la mesure de la représentativité.

Cela passe par une révision du droit d'opposition afin que le nombre d'entreprises adhérentes à une organisation soit pris en considération de manière symétrique au nombre de salariés de ces entreprises adhérentes. En effet, aujourd'hui, le droit de déterminer la norme sociale dépend du nombre de salariés des entreprises qui adhèrent à une organisation patronale et non pas du nombre de entreprises adhérentes à l'organisation patronale.

Ainsi une entreprise de 10 salariés pèse 10 fois plus qu'une entreprise de 1 salarié et ce alors même que 96% des entreprises en France sont des TPE. Ces règles avantagent évidemment les grandes entreprises qui sont donc favorisées pour décider de la norme sociale qui s'impose à toutes les entreprises, y compris les plus petites. De toute évidence, il faut changer cela !

Redonner aux TPE leur juste place dans la représentativité patronale implique également de compléter les arrêtés de représentativité par le pourcentage que représente le nombre d'entreprises adhérentes de l'organisation professionnelle (et pas seulement les seuls chiffres relatifs au droit d'opposition).

Comment agir pour atteindre notre but ? Il s'agit tout d'abord de mener une action syndicale auprès des députés sur le terrain. Tous doivent connaître nos arguments pour pouvoir les porter. Et notre Réseau est notre force de frappe !

Ensuite, il s'agit de conduire une action d'influence auprès des acteurs impliqués dans la mission flash. La Confédération s'en chargera et organisera des rencontres avec les principaux chefs de groupes parlementaires.

Parallèlement, nous conduirons une action médiatique pour donner de la visibilité à nos enjeux.

Au cours de l'Assemblée générale, les moyens mis en place pour conduire en Réseau cette action de lobbying et de communication sur la représentativité ont été présentés avec, en premier lieu, la diffusion d'un film destiné à valoriser les entreprises artisanales du bâtiment et à encourager les non-adhérents à rejoindre notre mouvement. Ce film est l'un des éléments qui composeront le kit d'accompagnement qui sera mis à la disposition de tous très prochainement. Ce clip sera notamment divisé en courts extraits pouvant être utilisés sur les réseaux sociaux.

La landing page du site capeb.fr sera refondue pour reprendre l'univers graphique de cette action de communication.

Le kit de communication est en cours de constitution. Il comprendra notamment une plaquette de présentation de la CAPEB personnalisable, des flyers thématiques valorisant les services apportés aux adhérents, des exemples de vidéos d'élus exprimant les raisons pour lesquelles ils ont rejoint la CAPEB.

Ce sujet de la représentation a suscité une intervention de la Présidente de la CAPEB Pays de la Loire qui a appelé ses collègues à déclarer l'ensemble de leurs adhérents sans en oublier aucun, une nécessité impérieuse l'année de la pesée patronale.



FORMATION

→ ÉCOLE DES CADRES : DE NOUVEAUX ÉLUS FORMÉS POUR DÉFENDRE LEURS PAIRS

Au cours de cette Assemblée générale, 17 élu(e)s issu(e)s de trois centres (Grand Paris, Grande Couronne Île-de-France et Vaucluse) se sont vus remettre leur diplôme de fin de parcours de l'École des Cadres.



Nous les félicitons chaleureusement et les invitons à acquérir régulièrement de nouvelles compétences pour être encore plus armés pour défendre les intérêts de leurs pairs et de l'artisanat du Bâtiment tout entier. L'École des Cadres est un atout essentiel pour permettre aux artisans du bâtiment d'être en mesure d'agir au bon endroit,

au bon moment, comme l'ont confirmé les parlementaires qui ont accueilli les stagiaires début mars. Corine Postel, Gilles Chatras et Jean-Christophe Repon ont remis leurs diplômes aux élus de cette promotion en soulignant également cette nécessité d'acquérir la compétence adaptée pour agir avec pertinence et efficacité.

→ ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS, QUALITÉ ET ADAPTATION DE L'APPRENTISSAGE ET DES FORMATIONS AUX BESOINS, TELS SONT LES ENJEUX DU RECRUTEMENT DANS L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

La première ambition, en ce qui concerne les compétences et la formation professionnelle, porte sur le recrutement.

La CAPEB incite les acteurs territoriaux à faire valoir les métiers, les valeurs et les atouts de l'artisanat du bâtiment, afin de rendre plus efficace encore le recrutement des jeunes.

Dans cette optique, il convient de continuer à cofinancer et promouvoir les accompagnements RH auprès des entreprises de moins de 11 salariés, et auprès d'entrepreneurs isolés à même d'embaucher leur premier collaborateur.

Le défi des compétences passe par des diplômes adaptés à la réalité de l'Artisanat. La CAPEB entend donc poursuivre la révision des diplômes de la filière bâtiment, développer et soutenir la reconnaissance des siens propres : titre REAB pour les chefs d'entreprises et GEAB pour les gestionnaires, et déployer le programme FEEBAT de formation en efficacité énergétique.

La qualité de l'apprentissage doit être garantie par un dialogue territorial entre l'artisanat du bâtiment, les financeurs – que sont les régions et Constructys –, et les CFA pour soutenir les formations dites moins rentables.

La CAPEB réclame aussi un renforcement de l'apprentissage au travers de l'innovation, ainsi qu'une égalité et une complémentarité entre l'école et l'apprentissage.



Enfin, nous considérons qu'il est nécessaire de revendiquer auprès de Constructys des conseils et des services dédiés aux TPE, d'exiger de France Compétences une dotation supplémentaire pour les entreprises de moins de 11 salariés et de développer au sein du FAFCEA une offre de services adaptée à la formation des artisans. Et sur ce point, la CAPEB a eu gain de cause. Laure Vial a donc invité les délégués à voter la résolution sans cette dernière revendication qui est donc déjà satisfaite.

[Lire l'ensemble de la résolution ici.](#)

Laure Vial est également revenue sur les actions que la CAPEB entreprend pour sensibiliser les jeunes aux métiers du bâtiment et les inciter à les exercer dans l'artisanat. Elle a rappelé les initiatives prises localement, les campagnes sur les Réseaux sociaux, la participation de la

CAPEB aux WorldSkills, les vidéos de promotion des métiers et le livre blanc "Génération Z" qu'elle a encouragé chacun à s'emparer.

Christelle Rozier a, pour sa part, souligné toute l'importance des certifications CAPEB GEAB et REAB. Une occasion de rappeler que ces certifications s'adressent à des publics différents et qu'il y a lieu d'en tenir compte pour que l'inscription de ces titres soit renouvelée au RNCP.